



L'Établissement public de sécurité ferroviaire

Rencontres du FRET ferroviaire AMIENS 24 Mars 2015

Sommaire

- L'EPSF, ses missions et son organisation:
 - Le cadre juridique
 - Les missions
 - Les autorisations
 - Les contrôles
 - Les règles de sécurité ferroviaire

- Les contributions de l'EPSF vis-à-vis du développement du FRET Ferroviaire :
Quelques exemples

Cadre juridique

- L'EPSF est l'autorité nationale de sécurité au sens de la **directive européenne 2004/49/CE**. Elle a été créée sous la forme d'un EPA (établissement public administratif) par la **loi 2006-10 du 5 janvier 2006**.
- Ses missions et son fonctionnement sont définis par le **décret 2006-369 du 28 mars 2006** et s'inscrivent dans le cadre défini par le **décret du 2006-1279 du 19 octobre 2006** modifié relatif à la sécurité et à l'interopérabilité, pris pour transposer la directive européenne.

Les missions

L'EPSF veille au respect des règles relatives à la sécurité et à l'interopérabilité des transports ferroviaires.

À ce titre, les principales missions de l'EPSF consistent à :

- **délivrer les autorisations** exigées des acteurs ferroviaires ;
- **contrôler le respect** des autorisations délivrées par des audits et des inspections.

Par ailleurs, l'EPSF est chargé de:

- **publier des guides et recommandations** relatifs à la sécurité ferroviaire à l'intention du secteur ;
- **recenser les incidents et accidents**, établir et publier des statistiques et organiser le retour d'expérience ;
- **proposer toute évolution des règles de sécurité à l'État.**

l'EPSF développe une action européenne avec l'ERA (élaboration réglementaire), ainsi qu'avec les autres autorités nationales de sécurité (partage de bonnes pratiques, établissement de positions communes, etc.)



Les autorisations

L'EPSF délivre :

- **Les autorisations de mise en exploitation commerciale** (AMEC) de nouveaux systèmes (matériels roulants et éléments d'infrastructure)
- **Les certificats de sécurité** des entreprises ferroviaires
- **Les agréments de sécurité** des gestionnaires d'infrastructure
- les agréments des **centres de formation et d'évaluation** ;
- **les licences** de conducteurs de train ;
- **les agréments des OQA** (organismes qualifiés agréés) qui interviennent en tiers experts dans les dossiers d'autorisations ;
- les approbations **des règlements de sécurité d'exploitation** (RSE) des réseaux ferrés portuaires.

L'EPSF a délivré, principalement, en 2014 :

- 4 certificats de sécurité d'entreprise ferroviaire (32 désormais opèrent sur le réseau)
- 23 autorisations de mise en exploitation commerciale d'infrastructure nouvelle ou modifiée
- 47 autorisations de matériels roulants (dont 37 moteurs)
- 78 autorisations de circulations d'essais
- 1363 licences de conducteur
- 2 nouveaux centres de formation
- 120 autorisations d'utiliser des installations dites simples par le personnel des ExF

Bien entendu , des renouvellements modifications ou extensions d'autorisation ont également été instruites



Les contrôles



■ Les principaux objectifs des contrôles consistent à:

- vérifier l'existence et le maintien des conditions qui ont permis la délivrance des autorisations,
- évaluer la maîtrise de la sécurité par les entités autorisées,
- anticiper les problèmes potentiels de sécurité.

■ plusieurs types de contrôles :

- des audits réalisés soit à la suite des autorisations délivrées et programmés de façon à vérifier périodiquement et méthodiquement le respect des exigences soit «sur signe d'appel» lorsque l'attention de l'établissement est attirée
- des inspections inopinées destinées à investiguer des faits ponctuels.
- Des contrôles opérationnels des trains avant départ

■ Les contrôles peuvent occasionner différents constats

- Les points bloquants, les écarts majeurs et les réserves nécessitent des **actions correctives et/ou préventives.**
- Toutes les actions doivent être **suivies et bouclées.**

En 2014 : 81 audits, 43 inspections, 87 contrôles opérationnels

■ Le retour d'expérience (REX)

Il s'agit d'identifier et de faire partager à tous les exploitants les problèmes communs grâce :

- au recensement et à l'analyse des événements mettant en jeu la sécurité sur le réseau (en moyenne de 180/200 par mois) ;
- à la tenue d'une base de données de ces événements ;
- à la publication d'un bulletin d'information relatant les incidents marquants du mois écoulé ;
- à l'organisation de réunions trimestrielles d'échanges et de discussions sur les constats d'audits et les enseignements à tirer des incidents.



Les règles de sécurité ferroviaire

L'EPSF, garant de la cohérence des règles de sécurité, est chargé de veiller à leur application :



- Les règles communautaires et d'état auxquelles l'EPSF contribue, (participation aux groupes de travail ERA et état)
- la documentation d'exploitation rédigée et publiée par le gestionnaire d'infrastructure et que les entreprises ferroviaires, doivent respecter. Elle est contrôlée par l'EPSF.
- les consignes et instructions opérationnelles que les entreprises ferroviaires établissent en vue de garantir le niveau de sécurité de leurs activités.
- Pour faciliter la mise en œuvre de la réglementation, l'EPSF publie des moyens acceptables de conformité, des guides et des documents pédagogiques.



Les contributions de l'EPSF vis-à-vis du développement du FRET Ferroviaire

Quelques exemples

L'EPSF contribue aux actions suivantes :

→ Réalisation d'un benchmark Européen pour simplifier les règles relatives au départ des trains :

Objectif :

Simplifier les règles d'un processus qui semble aujourd'hui très complexe et différent selon les trains, les lieux, la consistance des installations...

→ Accompagnement et participation aux études en cours pour définir des règles de maintenance adaptées aux conditions réelles d'exploitation sur certaines lignes du RFN ainsi que dans certains ports :

Objectif :

Réduire les coûts de maintenance et utiliser les moyens technologiques existants pour faciliter la surveillance du réseau tout en préservant le niveau de sécurité

L'EPSF encourage et contribue à ces initiatives

L'EPSF contribue aux actions suivantes

→ Harmonisation des règles de composition et de freinage des trains de FRET d'interpénétration entre la France et l'Allemagne

Objectif :

Simplifier et assouplir les règles de passage en frontière

→ Participation au groupe de travail piloté par SNCF Réseau dit «**MAXIPERFO**»

Objectif :

Optimiser la longueur et le tonnage des trains de FRET sur certaines lignes désignées.

L'EPSF y contribue en y apportant son expertise et en adaptant, si nécessaire, ses recommandations.

contribution aux travaux de la conférence ministérielle pour la relance du FRET

Participation aux groupes de travail pilotés par le ministère
Pour simplifier les règles applicables sur les lignes du réseau capillaire :

principales pistes d'actions en cours :

→ Revoir la gestion des lignes à voie unique de faible trafic (VUTR) pour en augmenter la capacité,

→ Permettre de gérer autrement la maintenance sur les lignes à faible trafic (cf. sujet évoqué ci-avant),

→ Développer l'utilisation des NTIC (nouvelles technologies d'informations et de communication) dans les procédures de sécurité.

contribution aux travaux de la conférence ministérielle pour la relance du FRET (suite)

- Examiner la possibilité de donner accès à tous aux documentation d'exploitation de SNCF Réseau,
- Inciter les exploitants à l'approche probabiliste pour fixer les règles de sécurité, permettant d'adapter les règles au contexte en toute sécurité
- Développer l'utilisation des NTIC dans les procédures de sécurité.

L'EPSF lance une réflexion de simplification

Après l'étape de mise en conformité des règles de sécurité avec l'arrêté de 2012 sur la sécurité et l'interopérabilité sur le réseau ferré national (de 2012 à fin 2015)

→ en 2015 des thèmes « sécurité » ont été identifiés pour lesquels des simplifications sont possibles, à partir de 2016.

On citera entre autres, les règles d'exploitation de la traction électrique, le départ des trains, les règles générales de circulation des trains ... Des priorités seront à définir et un programme à lancer.

Merci de votre attention